

BATIMENT V2 A LOUER

2.201 M²

SECTEUR PRODUITS CARNES



LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Pavillon de type **Cash & Carry**, avec process de "marche en avant" traversant d'environ **2.201 m2** composé comme suit :

- **1 Cellule de 1 742 m2**
- **1 partie bureaux - locaux sociaux de 329 m2 sur 2 niveaux**
- **Des locaux techniques de 130 m2**
- **Livraison prévue pour courant 2026**

Localisation et secteur : Idéalement situé à l'entrée du Marché de Rungis, côté porte de Thiais, se situant non loin de la nouvelle "Avenue de la Gastronomie", à côté du bâtiment V1

Venez découvrir
votre future
adresse !



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Principe d'aménagement :

Pavillon de type cash & carry, avec process de « marche en avant » traversant

- Vitrine des magasins et façade des bureaux côté place St Hubert.
- Une façade côté V1 offrant une aire de manœuvre PL commune aux bâtiments V1 et V2.
- Une façade côté place Saint Hubert avec une accessibilité limitée aux VUL.

Informations techniques :

- Côté aire de manœuvre PL : 4 quais PL (hauteur 120 cm) et 10 quais VUL (hauteur 80 cm).
- Côté place Saint Hubert: emplacements VUL (6 places) Hauteur libre sous poutre entre 6,5 m et 7 m.
- Enveloppe isolée pour une activité en froid 2/4' par partie suivant le positionnement de la zone magasin. (le plafond isotherme et les installations frigorifiques sont à la charge de l'occupant).
- Un local technique est prévu en pignon du bâtiment côté rue de la Bresse.
- Un local déchets, compacteur, est prévu du côté de l'aire de manœuvre.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de concession de bâtiment jusqu'au 31 Décembre 2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M ² /AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M ² /AN)	DEPOT DE GARANTIE	DPA HT
Magasin	162.27€	46,45€	109.078€	531.135,80€
Bureau	127.50€	46,45€	23.953€	104.959,53€

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024

- Nettoyage des niches de quai : 531,96€/an/la niche.
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 07/08/2024 à 16H00



➤ **Pièces administratives :**

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

➤ **Pièces liées au projet :**

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
07/08/2025 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15 %

🇫🇷 Produits d'origine française. ★★

🛡️ Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★

🇫🇷 Produits transformés en France. ★

🤝 Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★

🍏 Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★

🍏 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★



Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

OLIVIER SAM

Direction commerciale

olivier.sam@semmaris.fr

+33 1 41 80 81 23 - +33 6 63 31 35 89



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr